

Frais de scolarité par trimestre : (factures envoyées en décembre 2023, mars et juin 2024)

	Moins de 18 ans ou majeur scolarisé		Adulte	
	CCSS	Hors CCSS	CCSS	Hors CCSS
Droit d'inscription	11€	11€	11€	11€
Eveil musical : jardin musical	43 €	54 €		
Eveil musical : initiation musicale	43 €	54 €		
Parcours découverte : 1 ^{er} trimestre	Gratuité après paiement du droit d'inscription			
Cursus classique enfant 1 ^e et 2 ^e année	97 €	121 €		
Cursus classique enfant à partir de la 3 ^e année	115 €	144 €		
Cursus classique adulte			144€	180 €
Ensemble instrument	56 €	70 €	70 €	88 €
Chant	56 €	70 €	70 €	88 €
Parcours personnalisé ados/adultes sans formation musicale			70 €	88 €
Formation musicale sans cours instrument	56 €	70 €	70 €	88 €
Formation musicale et 2 cours d'instrument	196 €	245€	245€	307€
Location instrument	Gratuité la 1 ^e année	40 €	40 €	40 €
	40 € à partir de la 2 ^e année			

Détail des tarifs :

Un droit d'inscription par élève, par année scolaire de **11 €** est compté sur la première facture.

Les frais de scolarité sont dus pour l'année scolaire, sauf cas particulier (sur présentation de justificatif) :

- ✓ Déménagement pour raisons familiales ou professionnelles en dehors de la CCSS,
- ✓ Raisons médicales (à étudier au cas par cas, et sur présentation d'un certificat médical)

Le cursus classique enfant est composé :

- ✓ Pour les 1^e et 2^e année : formation musicale et cours collectif d'un instrument
- ✓ A partir de la 3^e année : formation musicale et cours individuel d'un instrument

Le parcours personnalisé est un cours d'instrument sans formation musicale. Il est proposé aux adultes ou aux adolescents de 16 ans et plus, ayant déjà poursuivis le cycle I de la formation musicale.

Un parcours découverte est proposé sur le premier trimestre aux enfants n'ayant jamais été inscrits au sein de l'École des Arts (30 minutes hebdomadaires avec découverte d'un instrument sur trois semaines).

La location d'instrument :

- ✓ est réservée en priorité aux élèves de 1^e et 2^e année.
- ✓ est gratuite pour la 1^e année de formation, afin de faciliter l'accès à la pratique d'un instrument pour les enfants du territoire Sud Sarthe, la location
- ✓ est assurée dans la limite du nombre d'instruments disponibles à la location, par la communauté de communes Sud Sarthe
- ✓ Un contrat de location est signé entre la famille de l'élève et la CCSS.

Des tarifs préférentiels sont appliqués, sur présentation de justificatif(s) au moment de l'inscription :

- ✓ Aux membres d'association musicale (harmonie, fanfare) du territoire Sud Sarthe
 - 30 % de réduction pour tout adhérent,
- ✓ Pour l'inscriptions de plusieurs membres d'une même famille
 - 10 % de réduction au 2^e élève inscrit,
 - 20 % de réduction au 3^e élève inscrit et plus.
- ✓ Les ensembles instrument sont gratuits pour les élèves inscrits sur un cursus classique.

*CCSS : Communauté de Commune Sud Sarthe

Tarifs validés bureau communautaire du 31 août 2023